

**FRANCE**

Les super-recteurs, un « enjeu stratégique » très sensible

C'est l'un des chantiers explosifs de la rentrée scolaire à venir. Les discussions démarrent le mois prochain.

A Amiens, Limoges ou Poitiers, l'inquiétude est déjà palpable sur une disparition des rectorats. Officiellement, la réforme de l'organisation territoriale n'est pas encore écrite. Mais le rapprochement des académies de Rouen et de Caen a donné le ton.

Un rapport commandé par le gouvernement a aussi tracé les contours de la réforme.

Les premiers échanges entre le ministère de l'Éducation et celui de l'Enseignement supérieur doivent débiter dans la deuxième quinzaine de septembre en vue de l'élaboration d'une feuille de route, cet automne.

Dans un courrier adressé aux recteurs en juillet que « Les Echos » se sont procuré, les deux ministres de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur font de la future organisation territoriale des académies « un enjeu stratégique ». Après la création de dix-sept régions académiques sous le quinquennat précédent, Jean-Michel Blanquer et

Frédérique Vidal se sont engagés à ce qu'il y ait, en métropole, au 1^{er} janvier 2020, « treize académies dirigées par treize recteurs d'académie ». Ces super-recteurs pourront être « assistés par des vice-chanceliers ayant rang de recteur », indique le courrier.

Un nouveau schéma à l'étude

Les recteurs doivent proposer aux ministres d'ici à début 2019 leur

« nouveau schéma de gouvernance et d'organisation des services académiques ». L'objectif est de « proposer des organisations plus efficaces et plus efficaces », de « mutualiser » des « fonctions de gestion » à l'échelle académique et de renforcer « le pilotage pédagogique » par les directeurs académiques et les inspecteurs. « Il ne s'agit pas de fermer des sites, mais plutôt d'implanter les services sur les différents sites actuels » en les « spécialisant ».

Cette organisation « renouvelée » pour « dessiner les contours de la circonscription scolaire du XXI^e siècle » aurait des conséquences sur les collèges qui fonctionneraient « en réseau avec les écoles » et deviendraient des « centres de services », « aussi bien pour les usagers que pour les personnels ». Un dialogue social « approfondi » avec les représentants des personnels est annoncé pour 2019, une fois que « les lignes directrices pour chaque région auront été fixées ». Mais les syndicats s'inquiètent déjà beaucoup d'une petite phrase glissée dans le courrier des ministres : « Jusqu'en 2022 au moins, les actuels périmètres de mutation et d'affectation pour les enseignants et ceux des instances de dialogue social afférentes seront maintenus. » Le problème aux yeux des syndicats, c'est précisément « ce qui risque de se produire après 2022 »... — M.-C. C.

La future organisation territoriale des académies prévoit d'abaisser le nombre de recteurs de dix-sept à treize.